

# Séance du 16 octobre 2012

L'an deux mil douze, le 16 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Date de convocation :  
11 octobre 2012

Nombre de membre:  
en exercice : 17  
présents : 10  
procurations : 5  
votants : 15

**Etaient présents** : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1<sup>er</sup> adjoint, MM. LE QUERNEC, 3<sup>ème</sup> adjoint, ROGER, 4<sup>ème</sup> adjoint, MONNIER, 5<sup>ème</sup> adjoint, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM CASTILLON, HAVART, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

M. BAYON qui donne pouvoir à M. LE PRIOL  
M. TREGOUET qui donne pouvoir à Mme GUERRET  
M. LAROZE qui donne pouvoir à M. MILOUX  
M. BRIEND qui donne pouvoir à M. CASTILLON  
M. HOUEIX qui donne pouvoir à M. DANY  
Mme RIO  
M .GICQUELLO

**Secrétaire de séance:** M. HAVART Pierre-Gilles été élu secrétaire de séance

## ◆ Finances

➤ **2012 – 10 – 01 : Poutre de gloire Eglise Saint-Gilles : demande de subvention au Conseil Général**

Par délibération en date du 12 juillet 2011, le Conseil municipal a validé la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux pour un montant de 2.737 € HT. La prestation correspondante comprenait la dépose et la mise en conservation de ce mobilier.

Le diagnostic réalisé depuis a permis d'évaluer les modalités de cette restauration ainsi que le montant correspondant de ces travaux qui s'élève à 28.330 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de la réalisation de ces travaux de 2<sup>ème</sup> phase pour une dépense de 28.330 € HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier, ainsi qu'à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Bretagne et du Conseil Général du Morbihan.

➤ **2012 – 10 – 02 : Gîte d'étape : demande de transfert**

Lors du Conseil municipal du 25 septembre dernier, le point de l'éventuel transfert de la gestion du gîte d'étape à un privé a été abordé, et la décision a été repoussée dans l'attente d'informations complémentaires.

Le Service des Voies Navigables, contacté à ce sujet, a apporté un certain nombre de précisions à prendre en considération :

- La Région a lancé une étude sur l'ensemble de ses bâtiments bordant le canal, afin de dégager les reconversions possibles. Si la commune accepte de mettre fin à son autorisation d'occupation temporaire (AOT), le bâtiment du gîte d'étape entrera dans le cadre de cette réflexion. La philosophie de la Région est de recenser tous les bâtiments à leur disposition, afin de définir de nouvelles affectations éventuelles.
- Dans ce cadre, la Région lancera sur les bâtiments en question des appels à projets. Le projet de Madame BARBET est connu du Service des Voies Navigables, cependant il ne sera pas forcément retenu en cas de plusieurs projets présentés pour le gîte d'étape de Malestroit.
- En cas d'accord par la Commune de cesser l'exploitation du gîte, la municipalité peut demander à mettre fin à l'occupation actuelle à la date à laquelle une nouvelle activité similaire pourra être lancée, ce qui laisse le temps à la Région de procéder à son appel à projets sans que le gîte ne reste sans activité. Ce qui permet également à la Commune de préciser qu'elle souhaite conserver son AOT si le projet ne correspond pas à ce que désire la commune. Le projet retenu sera aussi soumis au régime de l'AOT, où il peut être précisé l'activité exclusive du locataire afin d'éviter certaines dérives (gîte, location de vélos...).

Le choix du projet par Région se fera en concertation avec les élus locaux. La Commune sera notamment très attentive à l'activité Canoë kayak, déjà proposée par une association locale.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de renonciation à l'Autorisation d'Occupation Temporaire, afin de permettre à la Région de lancer sa procédure d'appel à projets, étant entendu que tout projet non-conforme aux exigences de la Commune entraînera une récupération de l'AOT par la Commune.

➤ **2012 – 10 – 03 : SIAEP : validation du rapport annuel 2011**

Après présentation, en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal approuve le rapport annuel du service de l'eau potable pour l'année 2011.

## ◆ **Urbanisme**

➤ **2012 – 10 – 04 : Acquisition : terrain rue du Bois Solon**

La Commune de Malestroit procède actuellement à la réalisation d'une voie de desserte qui permettra de désenclaver le secteur dit de « Bois Solon du Bas » qui est destiné à l'urbanisation.

Monsieur Hanicaux Jean-Luc est propriétaire d'une parcelle cadastrée BA232 d'une superficie de 40 m2 supportant un garage. Ce garage vétuste est situé au

débouché de cette voie sur la route principale du Bois du Solon et à ce titre est susceptible de porter atteinte à la sécurité des usagers et au caractère des lieux.

La Commune de Malestroit a en conséquence fait valoir son Droit de Prémption Urbain pour la somme de 4.500 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle BA 232, au prix de 4.500 €.

➤ **2012 – 10 – 05 : Cession : parcelle rue Edouard Entremont**

La SCI des Ponts, Monsieur Jean-Noël FLEURY et Monsieur Eric AUDRAN sont propriétaires d'une parcelle cadastrée AP48 située 12 rue Entremont. Ils ont été récemment autorisés à procéder à l'extension du bâtiment existant sur ce terrain.

Il apparaît aujourd'hui que la propriété englobe en façade de rue une bande de terrain communal d'environ 10 m de longueur soit 16 m<sup>2</sup> de superficie. Cette emprise communale n'a aucun usage public.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder aux propriétaires riverains précités le terrain bordant la parcelle AP 48 au prix de 10 € le mètre carré, et autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

◆ **Personnel**

➤ **2012 – 10 – 06 : Extranet Centre de Gestion : convention**

Le Centre de Gestion du Morbihan propose gratuitement aux collectivités un extranet permettant d'accéder aux données de carrière des agents titulaires et stagiaires de la collectivité.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour l'usage de l'extranet Carrières.

◆ **Informations diverses**

➤ **Services techniques :**

Le Maire informe du départ en fin d'année de Thomas HARDY, adjoint au Directeur des services techniques, qui rejoint un poste d'adjoint au Directeur des espaces verts de Vannes.

➤ **Place Queinnec et square Clinique :**

Jean MONNIER informe qu'un tilleul situé place Queinnec, ainsi qu'un chêne face à la Clinique, sont à abattre en raison de la présence d'insectes.

---

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire clôt la séance.